

## Le Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche (SCoT)

### Edito

*Le Syndicat Mixte Eyrieux, Ouvèze, Vernoux s'est engagé dans une démarche de SCoT. Nous sommes à présent dans une phase pré-opérationnelle et le projet devrait officiellement être lancé dans les tous prochains mois.*

*Ce projet posera les bases d'un développement réfléchi et équilibré du territoire, au regard des grands enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Car c'est bien d'un projet de développement dont il s'agit, fruit d'une ambition collective, et qui voudra donner au territoire les moyens de veiller à son cadre de vie et de planifier son futur.*

*C'est avec les acteurs du Centre Ardèche, élus, habitants et partenaires, que nous souhaitons élaborer ce SCoT. Une vision du territoire nous permettra de construire un projet partagé, reflétant les attentes et les besoins de chacun en termes de collective de vie, d'ambitions d'aménagement, de développement, de vocations du territoire et de protection de l'environnement. Pour cela, il apparaît important que les élus soient fédérés autour de ce sujet pour impulser une dynamique réelle.*

*Des temps d'échanges permettront également à la population et aux partenaires d'exprimer leurs points de vue, dans un esprit de large concertation autour de l'aménagement et du développement du Centre Ardèche.*

*Le SCoT doit être l'occasion d'échanger sur le sujet et une démarche partenariale et citoyenne.*

*Avec ce document, nous aurons le pouvoir de décider du futur aménagement de nos territoires. Il convient de saisir cette opportunité !*

*Merci à tous ceux qui voudront bien participer.*

**Jacques CHABAL, Président du SMEOV**

**Jacques MERCHAT, VP SMEOV en charge du SCoT**

### La structure porteuse du SCOT

Le SCoT Centre Ardèche est porté par le Syndicat Mixte Eyrieux, Ouvèze, Vernoux (SMEOV).

Il s'agit d'un « syndicat mixte fermé ». Il a pour objet unique le portage et la gestion de procédures contractuelles.

Il a porté un CGD (Contrat Global de Développement) jusqu'en 2007, puis un CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes) jusqu'en 2012 et porte un CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) depuis 2014.

Le Syndicat Mixte porte également des actions en propre : l'antenne ardéchoise d'Initiative 26-07, un projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le réseau Bistrots de Pays et a délégué en 2008 l'animation du dispositif des P'tites envolées au théâtre de Privas.

Une équipe technique pluridisciplinaire est regroupée autour de la directrice du Syndicat Mixte. Cette équipe est composée de personnels administratifs et de chargés de missions, travaillant au développement du territoire avec des entrées thématiques (agriculture, culture, économie, tourisme, habitat, urbanisme, démocratie participative...). L'équipe compte également un chargé de mission SCoT, chargé de coordonner, avec l'aide de plusieurs personnes, la mise en place du SCoT Centre Ardèche.

## Le SCoT : qu'est-ce que c'est ?

Derrière ce sigle se cache le **Schéma de COhérence Territoriale (SCoT)**. Ce document vise à mettre en "adéquation" les politiques en matière d'urbanisme, d'environnement, d'économie, d'habitat, de grands équipements et de déplacements.

Dans ces domaines, le **SCoT fixera des objectifs** à atteindre pour un développement harmonieux et durable de notre territoire quotidien.

Pour une durée **de quinze à vingt ans**, des orientations générales de l'organisation de l'espace seront déterminées, en particulier celles visant à assurer l'équilibre entre les espaces urbains, ruraux, naturels et agricoles. Le SCoT doit aussi localiser les grands projets à réaliser en termes d'équipements, de transports collectifs...

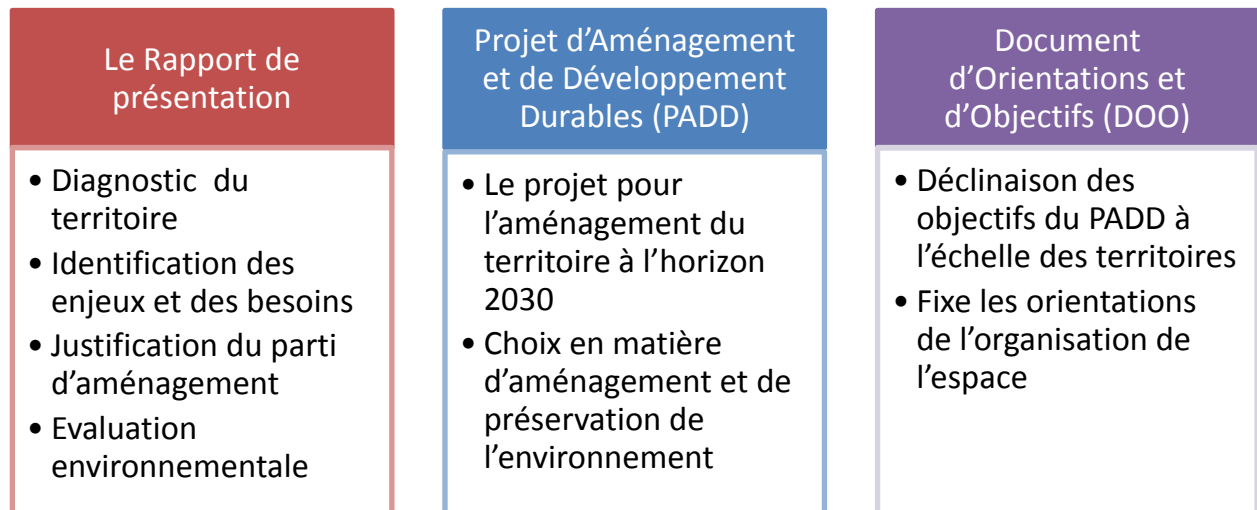
Tout cela dans l'objectif de maîtriser le développement et de promouvoir un aménagement durable du Centre Ardèche.

### 3 grands principes

- ✓ Un principe d'équilibre entre le développement urbain et la protection des grands ensembles naturels ou agricoles
- ✓ Un principe de diversité des fonctions urbaines (habitat, sport, etc.), économiques (commerces, tourisme, etc.) et rurales et de mixité sociale
- ✓ Un principe de respect de l'environnement avec la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, le respect de la biodiversité, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, la préservation des ressources, etc.

## Quelle composition ?

Un SCoT se compose de 3 documents.

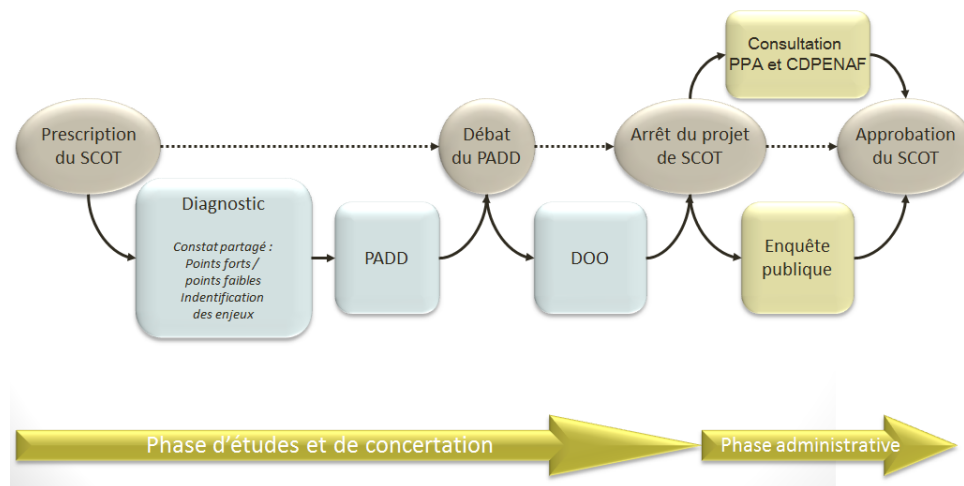


## Quelle procédure pour un SCoT ?

Il faut en moyenne 4 à 5 ans pour élaborer un SCoT entre la date de prescription et l'approbation en Comité Syndical.

Plusieurs étapes vont jaloner la procédure d'élaboration :

1. La réalisation des études (diagnostic territorial)
2. La réalisation du PADD, qui doit être débattu en conseil syndical
3. La réalisation du DOO
4. L'arrêt du projet de SCOT
5. La consultation des Personnes Publiques Associées (PPA<sup>1</sup>)
6. L'enquête publique
7. L'approbation



## Les prochaines étapes pour le SCoT ?

L'élaboration du SCoT devrait être officiellement prescrite lors d'un Comité Syndical qui devrait avoir lieu en septembre-octobre.

Par la suite, l'équipe du Syndicat Mixte va s'employer, avec l'aide de prestataires extérieurs, à réaliser le **diagnostic territorial** qui va constituer une véritable analyse prospective du Centre Ardèche.

Cette équipe va également animer la réflexion et les groupes de travail qui auront été préalablement définis.

Ce diagnostic devrait être élaboré jusqu'à la fin du premier semestre 2016 et nous pourrions alors envisager le commencement de la phase PADD.

Les premières réunions publiques seront réalisées à la suite de la finalisation du diagnostic et auront vocation à sensibiliser le public aux enjeux qui auront été identifiés sur le territoire.

<sup>1</sup> Ce sont les partenaires institutionnels qui auront un avis à donner sur le SCoT : DDT, Conseil Départemental, Conseil Régional, services du patrimoine, services de secours départementaux, communautés de communes, etc.

## Avec qui ?

Plusieurs partenaires institutionnels vont être associés à la démarche d'élaboration du schéma et vont venir enrichir la réflexion. La procédure d'association n'est pas enfermée dans un délai, elle revêt un caractère continu.

Il est également important que les communes et intercommunalités membres du Syndicat Mixte **s'emparent de ce sujet important et fassent part de leurs réflexions** pour faire avancer le projet.

Les habitants, principaux acteurs du territoire, vont être également concertés dans le cadre de la mise en place du SCoT. Des registres de concertation seront ouverts pour recevoir les remarques du public, des réunions publiques seront réalisées pour informer les habitants, etc.

Le but de cette démarche d'association/concertation est que le document soit le plus **co-construit** et prenne en compte les avis de tous.

*Pour plus de renseignements :*  
*Syndicat mixte Centre Ardèche :*  
*Château du Bousquet*  
*07800 Saint Laurent du pape*  
*Tel : 04 75 60 77 80*

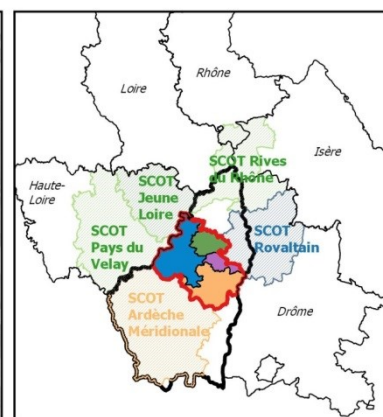
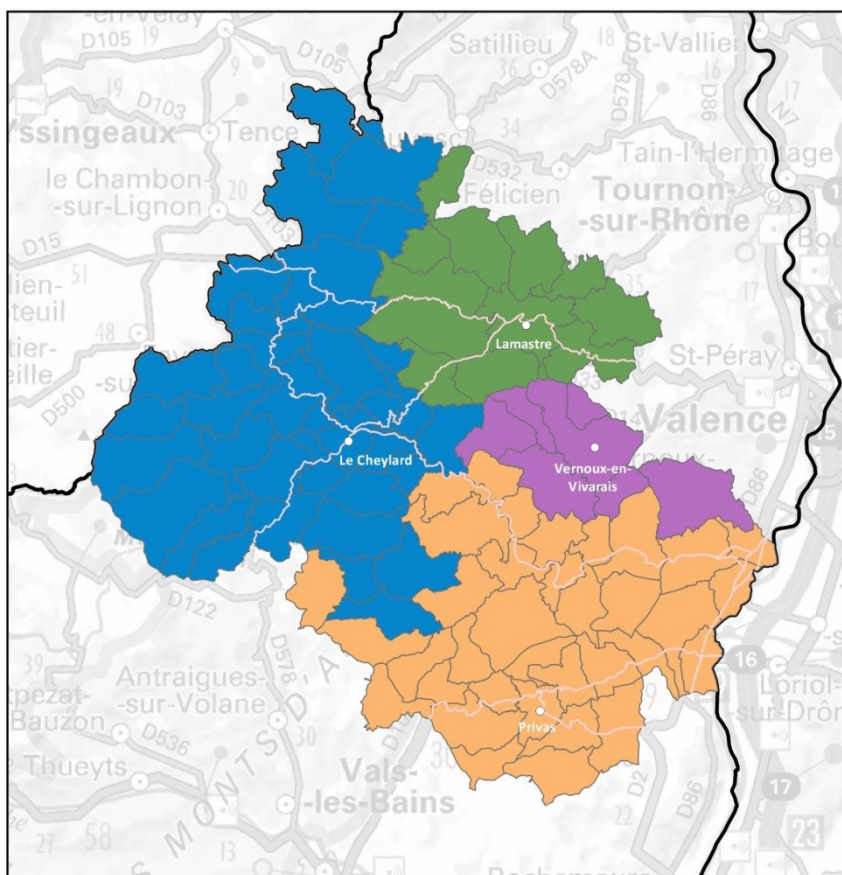
## L'équipe SCoT du Syndicat Mixte :

Directrice : Amélie RAVEL

Chargés de missions : Fabien TREILLARD et  
Antoine BARANNE

Concertation/communication : Séverine LEON

Pôle administratif : Christine MAISONNEUVE



### Légende

- Périmètre du SCOT Centre Ardèche
- Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Communauté de communes du Pays de Lamastre
- Communauté de communes du Pays de Vernoux
- Communauté de communes de Val Eyrieux

### Carte de situation du SCOT Centre Ardèche



Juillet 2015



Promouvoir la gestion durable de la forêt